



Accueil de jeunes

La Chaussée Saint-Victor

Séjour d'été
Du 20 au 24 juillet 2026
En Dordogne



INSCRIPTIONS
à partir du :
Lundi
8
juin

Un complément d'infos ?

Accueil de jeunes 10/17 ans

Direction : Victor GONZALEZ

Animation : Léo PERICHON et Camille EVRARD

 02.54.55.40.32 ou 06.71.27.87.39

Service Sports, Enfance & Jeunesse
Mairie, 41260 LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR

 localjeunes.mairie@lcsv.fr

 www.lachausseesaintvictor.fr

Retrouvez-nous sur
INSTAGRAM



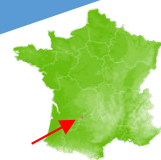
ODYSS9_LCSV



LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR

Séjour en Dordogne

Groléjac (24250)



Pour les 10 - 17 ans

- Plage et baignade autour du lac
- Parc aquatique
- Via Ferrata

SITUATION :

La commune de Groléjac est située au cœur de la vallée de la Dordogne dans le département du même nom.

EFFECTIF : 18 places maxi

DATE : Du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026

HEBERGEMENT :

Le groupe sera installé au camping « Du lac de Groléjac », trois étoiles, sur un vaste emplacement encerclé réservé pour les groupes, situé à quelques mètres seulement du lac. Autour d'une tente cuisine pour l'intendance et les repas, le groupe sera logé en tentes igloo de 3-4 places.



A noter : équipements de restauration et tentes fournis par l'Accueil de jeunes

MODE DE VIE :

Les animateurs favorisent au maximum la vie de groupe dans un climat de respect et d'écoute en prenant en compte les besoins de chacun. Les rythmes individuels sont respectés autant que les activités et la vie en collectivité le permettent (lever et coucher échelonnés et temps libre). Les jeunes sont associés au fonctionnement et à la vie quotidienne du camp : courses, préparation des repas, vaisselle, rangement, réunions collectives, montage et démontage du camp.

ACTIVITES :

Au programme, découverte du patrimoine naturel et historique, activités sportives et ludiques, détente et veillées :



- Une journée Via Ferrata à « La Forêt des Écureuils »
- Une journée détente, plage, bronzage, jeux au camping.
- Une journée parc aquatique à « Aqua délire »
- Veillée jeux



En dehors de ces temps, d'autres activités pourront être proposées par les animateurs en concertation avec le groupe. Chaque participant choisira ses activités librement parmi les possibilités proposées afin que **chacun puisse profiter de son temps libre et de ses soirées selon ses envies : pétanque, football, handball, jeux de société, découverte/shopping dans les villages, marchés, spectacle ou animation estivale** ou encore ...ne rien faire.

ENCADREMENT : Victor GONZALEZ (direction), Camille EVRARD et Léo PERICHON. L'activité parc aquatique est encadrée par des moniteurs diplômés d'état.

VOYAGE : départ du Local jeune. Transport par mini-bus pour le trajet. Déplacement en mini-bus pour les activités sur place.

INSCRIPTION : télécharger la fiche d'inscription disponible sur lachaussesaintvictor.fr rubrique mon quotidien/enfance jeunesse et la transmettre par mail selon les modalités indiquées ci-après.

TARIFS (prix par personne)

Habitant de La Chaussée Saint-Victor.....	115 €
Habitant hors commune.....	160€

Déductions possibles : aide des Comités d'entreprise

Séjour en Dordogne (du 20 au 24 juillet 2026)

ATTENTION ! Les places étant limitées à 18 personnes et souhaitant favoriser les jeunes investis dans l'élaboration du séjour et l'Accueil de jeunes, pour les inscriptions déposées entre le 8 et le 15 juin inclus, l'attribution des places se fait dans l'ordre de priorité suivant :

- ❶ Les jeunes résidant sur la commune ayant participé à la réunion des dernières vacances de Pâques portant sur la préparation et la présentation du séjour ET s'étant inscrit, au minimum, sur une activité non payante, du programme de l'Accueil de jeunes de l'été.
- ❷ Les jeunes résidant sur la commune s'étant inscrit, au minimum, sur une activité non payante, du programme de l'Accueil de jeunes de l'été.
- ❸ Les jeunes résidant hors commune ayant participé à la réunion des dernières vacances de Pâques portant sur la préparation et la présentation du séjour ET s'étant inscrit, au minimum, sur une activité non payante, du programme de l'Accueil de jeunes de l'été.
- ❹ Les jeunes résidant hors commune s'étant inscrit, au minimum, sur une activité non payante, du programme de l'Accueil de jeunes de l'été.
- ❺ Les autres participants, résidents de la commune et hors commune, verront leur inscription validée à partir du 16 juin dans la limite des places restantes.

Date et modalités d'inscription



> Inscription uniquement par mail à localjeunes.mairie@lcsv.fr
> Les mails étant traités par ordre d'arrivée à partir de l'heure indiquée, **n'adrezsez pas votre demande avant l'heure**. Elle ne sera pas prise en compte.

Pour s'inscrire :

1. Télécharger la fiche d'inscription sur lachausseesaintvictor.fr rubrique [mon quotidien/ vie périscolaire/local jeune](#)
2. Envoyer la fiche d'inscription par mail à localjeunes.mairie@lcsv.fr en respectant les périodes d'inscription indiquées ci-dessous. Dès réception, un accusé de réception de votre inscription vous est envoyé avec indication du numéro de votre fiche en fonction de son ordre d'arrivée.

Deux modes d'envoi de votre fiche d'inscription :

- **1^{ère} option** : imprimer et remplir à la main les pages 1 et 2 de la fiche d'inscription (format PDF), la scanner et nous la retourner en pièce jointe.
- **2^{ème} option** : compléter directement la fiche (page 1 et 2) sur votre ordinateur (format word) et nous la retourner en pièce jointe (valable pour les personnes ayant reçu la plaquette du séjour et les documents d'inscription par mail).

Inscriptions réservées aux habitants de la commune

Du lundi 8 juin 13h00 au mercredi 15 juin 13h00

Inscriptions pour tous

A partir du mercredi 15 juin 13h00

3. Après enregistrement de votre fiche, vous recevrez **un mail qui vous confirmera ou non** votre inscription au séjour ou votre placement sur liste d'attente. Le nombre de places aux activités étant limité, la liste des participants est établie en tenant compte de l'ordre d'arrivée des fiches, mais aussi, des priorités indiquées au-dessus.
4. Après confirmation, **procédez aux modalités administratives**. Les modalités administratives sont à effectuer **uniquement si la participation de votre enfant est confirmée pour le séjour**. Elles vous seront précisées dans le mail vous confirmant l'inscription de votre enfant. Pour info :
 - **Dossier d'adhésion pour les nouveaux inscrits** (règlement intérieur + fiche sanitaire + copie vaccins).
 - **Test préalable à la pratique d'activités nautiques**
 - **Règlement du séjour**
 - **Règlement de l'adhésion** à l'Accueil de jeunes (10€ commune/15€ hors-commune – Uniquement pour les nouveaux adhérents à l'Accueil de jeunes).